

# Rapport de l'enquête

## « Administration cantonale sans fumée »

Les bâtiments de l'administration cantonale sont sans fumée depuis plus de 6 mois.

L'interdiction de fumer dans les bâtiments de l'administration a pour objectif la protection de la santé des collaborateurs, en mettant à leur disposition des locaux de travail exempts de fumée

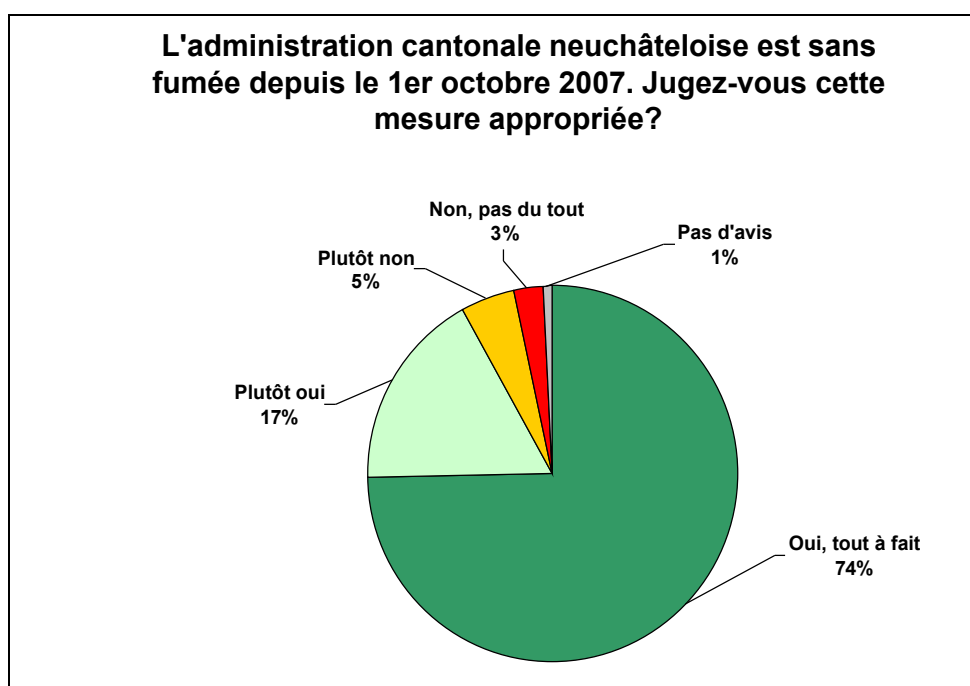
Il nous tenait à cœur de connaître votre avis sur cette mesure; c'est pourquoi une enquête a été menée auprès de l'ensemble des collaborateurs de l'administration cantonale du 16 au 30 avril 2008.

Le taux de participation de plus de 50% est excellent et reflète l'intérêt suscité par l'introduction de cette mesure en octobre 2007. Vous êtes 1481 collaboratrices et collaborateurs à avoir pris la peine de répondre et nous vous en remercions.

### 1. Acceptation générale de la mesure

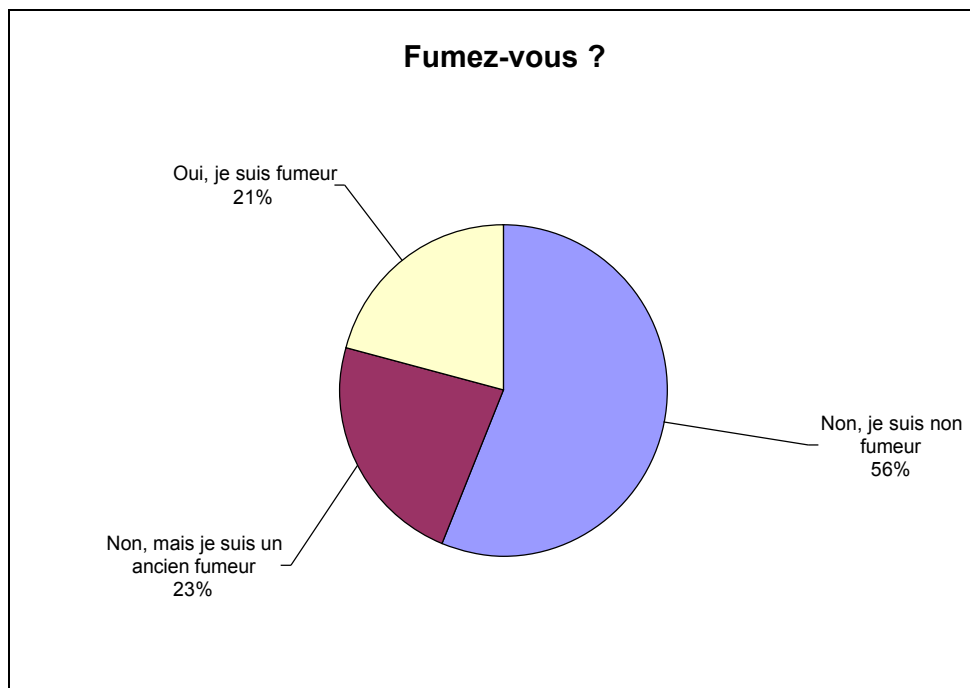
Le Conseil d'État a décidé l'interdiction de fumée sur la base d'un rapport du groupe de travail interdépartemental chargé de répondre aux motions concernant le tabagisme passif.

Cette mesure est approuvée par 91% des collaborateurs, confortant l'intérêt de cette mesure de santé publique. La mesure est également bien acceptée par le personnel fumeur, puisque plus de 72% de ces derniers estiment que l'introduction de cette mesure était appropriée.



## 2. Mesures d'accompagnement

Le 21% des personnes des répondants à l'enquête sont des fumeurs ou fumeuses. Ce taux est légèrement inférieur à la moyenne dans la population suisse qui se situe à 29 %.



Lors de l'introduction de l'interdiction de fumer, l'administration cantonale a mis en œuvre des mesures d'accompagnement afin d'aider les fumeurs qui le souhaitaient à gérer cette nouvelle situation. Parmi ces derniers, seuls 3% ont profité de ces offres.

Parmi les raisons invoquées pour expliquer ce peu de participation, 61% des fumeurs n'en n'ont tout simplement pas ressenti le besoin ou l'envie. 15% ont évoqué un manque d'information ou des questions d'horaire.

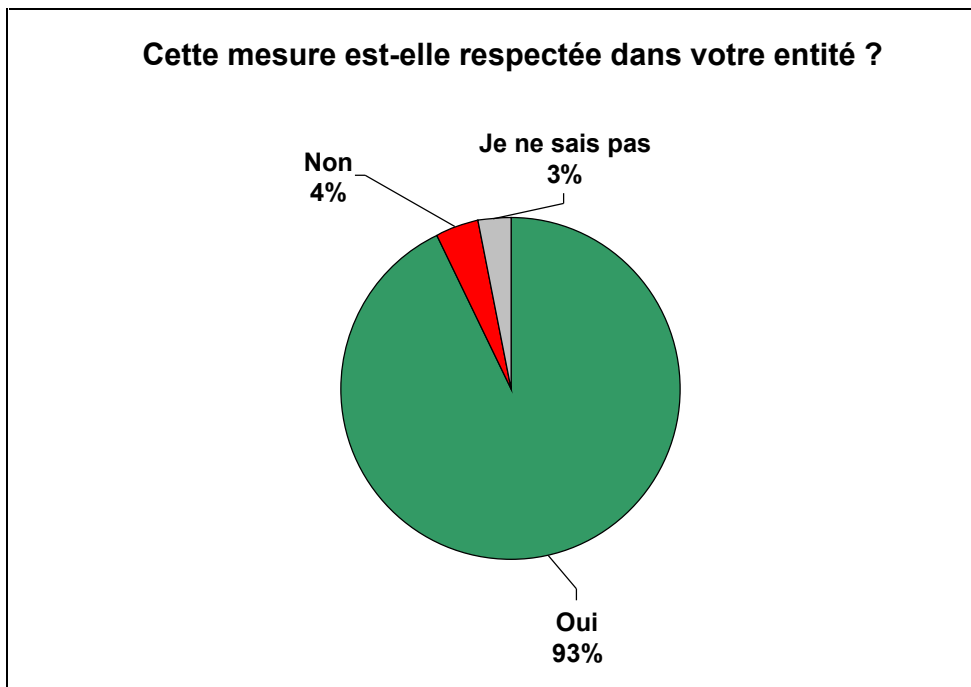
La dépendance liée à la consommation de tabac est un phénomène reconnu et demande à celui qui veut s'en défaire beaucoup d'efforts et de volonté. Sachant que 44% des fumeurs déclarent désirer arrêter de fumer, des mesures d'aide et de soutien pourraient certainement encore être utiles.

Depuis l'introduction de l'interdiction;

- 4% des fumeurs déclarent avoir arrêté de fumer,
- 10% déclarent avoir essayé d'arrêter de fumer,
- 40% déclarent avoir diminué leur consommation quotidienne de tabac.

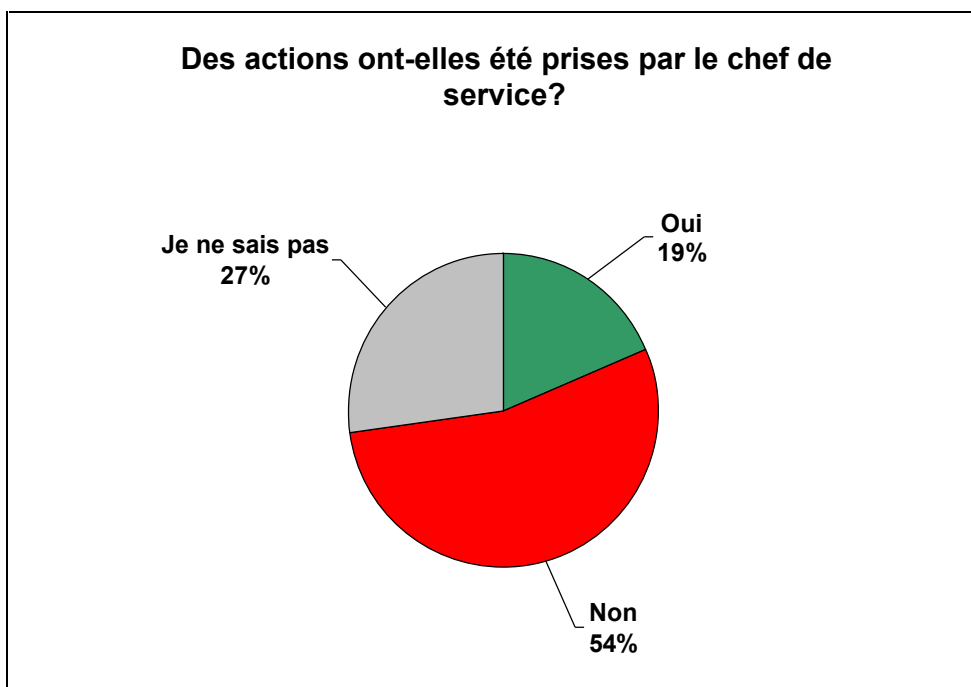
### 3. Respect de la mesure

Plus de 93% des collaborateurs considèrent que l'interdiction est respectée dans leur entité. C'est un constat positif, étant donné l'effort important que cette mesure implique pour les fumeurs.

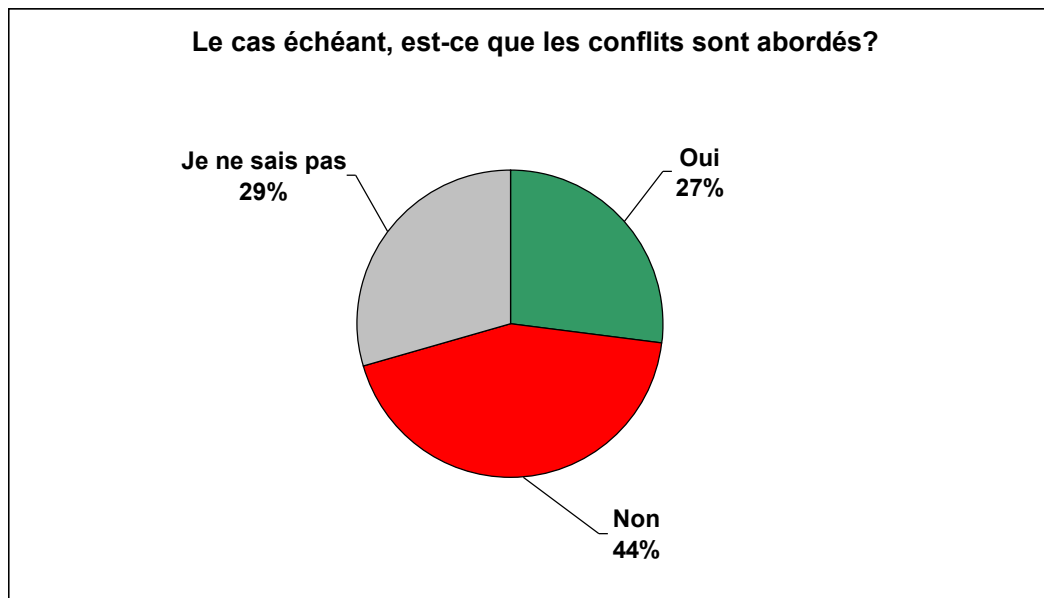


Cinquante-neuf collaborateurs (4%) déclarent cependant que la mesure n'est pas respectée dans leurs locaux.

Dans les cas de non-respect signalés, seuls 19% des répondants signalent qu'une mesure a été prise.



Un certain nombre de déclaration de conflits (119) liés à l'interdiction de fumer ont également été relevé. Seulement 27 % (32) de ces déclarations de conflits ont été abordées par les responsables.



Nous insistons sur le fait que l'application de ce règlement au sein des entités est du ressort du responsable. Etre à l'écoute des collaborateurs, susciter le dialogue, trouver des compromis et, si des problèmes persistent, être le modérateur qui mène les parties en conflit vers une solution convenable et respectant le sens du règlement est du ressort des chefs de service

#### **4. Remarques et constatations générales**

Quelques collaborateurs nous rendent attentifs à des conséquences négatives que cette interdiction a pu entraîner. Les points qui sont mentionnés le plus fréquemment concernent :

- **La création d'espace fumeurs internes ou externes aux bâtiments.**

Plusieurs répondants auraient souhaité que l'administration cantonale permette la création de fumeurs.

Cette option n'a pas été retenue par le Conseil d'État pour diverses raisons. Le choix de rendre les bâtiments totalement non-fumeurs est notamment une décision basée sur l'équité de traitement entre les collaborateurs des différents services et l'impact économique que demanderait l'installation de fumeurs dans tous les bâtiments abritant des collaborateurs. La création d'un simple local avec fenêtre n'apporte pas les conditions nécessaires protégeant les employés de la fumée passive et la création de fumeurs acceptables est très coûteuse<sup>1</sup>. Pour ce qui est des fumeurs externes, le côté économique est moindre mais l'implantation d'un couvert sur le domaine public, n'appartenant pas à l'état, s'avère souvent impossible.

<sup>1</sup> Afin que la fumée ne se répande pas dans les locaux avoisinants, le fumeur doit être en dépressurisation et garantir un renouvellement du volume d'air de 10x par heure (normes françaises)

- **Les perturbations que peut entraîner l'absence d'un collaborateur fumeur lors de ses « pauses » cigarettes.**

Des problèmes pratiques ont été invoqués lors de l'absence des fumeurs de leur poste de travail. Il est important de régler ces problèmes organisationnels par une discussion ouverte entre les différents collaborateurs et le chef de service.

La gestion des temps de pause des collaborateurs peut également être problématique et fait également partie des tâches du chef de service. En fonction des particularités de l'entité, diverses solutions peuvent être appliquées.

- **Le regroupement de fumeurs à l'entrée des bâtiments.**

Plusieurs répondants se sont inquiétés de l'image que donnaient l'administration, quand des groupes de fumeurs se formaient aux abords des locaux lors des pauses. Il est cependant devenu courant que le personnel d'une entreprise se rend à l'extérieur des bâtiments pour fumer. Cette pratique entre dans les mœurs et bientôt ce sera la norme. Il est bien sûr recommandé de ne pas se regrouper devant l'entrée principale du bâtiment empêchant ainsi l'accès au public.

De très nombreuses remarques encourageantes ont confirmé ce choix et l'extension de cette mesure aux lieux publics est souvent plébiscitée.

Avec nos remerciements pour votre très nombreuse participation.

SRHE  
Thierry González  
Maurice Binggeli